

CONCOURS

POUR LA NOMINATION AUX PLACES

D'ÉLÈVES EN PHARMACIE,

POUR 1835;

EXAMEN DES ÉLÈVES

ET

DISTRIBUTION DES PRIX

POUR L'ANNÉE 1834.

CONCOURS

POUR

LA NOMINATION AUX PLACES

D'ÉLÈVES EN PHARMACIE

DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS

DE LA VILLE DE PARIS,

POUR L'ANNÉE 1835;

EXAMEN DES ÉLÈVES

ET

DISTRIBUTION DES PRIX

POUR L'ANNÉE 1834.

PROCÈS-VERBAUX.

PARIS,

MADAME HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),

IMPRIMEUR DES HÔPITAUX ET HOSPICES CIVILS,

Rue de l'Eperon, n° 7.

1835.

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil général d'Administration des Hospices civils et Secours de Paris.

Séance du 27 mars 1817.

Le Conseil Général,

Après avoir entendu le rapport de l'un de ses Membres,

Considérant que la publication annuelle des Procès-Verbaux des Concours, des Rapports et des Discours qui y sont insérés est un moyen d'instruction, d'encouragement et d'émulation pour les Élèves,

Arrête :

Les Procès-Verbaux des Concours pour la nomination des Élèves en pharmacie des Hôpitaux civils seront imprimés tous les ans.

Signé Camet de la Bonnardière,
Vice-Président.

Visé par M. le Conseiller d'État, Préfet du département de la Seine, le 17 février 1809.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire général de l'Administration des Hospices,
Signé THUNOT.

PROCÈS-VERBAL

DU CONCOURS

OUVERT EN 1835,

POUR LA NOMINATION AUX PLACES

D'ÉLÈVES EN PHARMACIE

DES

HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS.

L'an mil huit cent trente-cinq, le lundi vingt-trois février, à midi, en exécution de la délibération prise par le Conseil général des Hospices, le 21 janvier dernier, portant fixation, audit jour, de l'ouverture du Concours ordinaire et annuel, pour la nomination aux places d'Élèves en pharmacie, vacantes ou qui viendront à vaquer pendant le cours de 1835 et les trois pre-

miers mois de 1836, dans les hospices et hôpitaux civils de Paris, se sont réunis, dans l'une des salles de la Pharmacie centrale, sise quai de la Tournelle :

M. Orfila, Membre du Conseil général, chargé de la haute surveillance du service de santé; M. Valdruche, Membre de la Commission administrative; M. Thunot, Secrétaire général de l'Administration; M. Guéneau de Mussy, Médecin à l'Hôtel-Dieu; M. Thévenot de Saint-Blaise, Chirurgien à l'hospice des Enfans-Trouvés; M. Prat, Pharmacien à l'hôpital Saint-Louis; M. Quévenne, Pharmacien à l'hôpital des Vénériens; M. Soubeiran, Pharmacien en chef des hôpitaux; et M. Duval, Pharmacien honoraire des hôpitaux; tous, à partir de M. Guéneau de Mussy, désignés, par la voie du sort, les cinq premiers comme Membres du Jury, et le dernier comme Membre suppléant du même Jury.

M. Orfila, Président du Concours, et les autres personnes ci-dessus désignées, se sont transportés dans la salle où se tiennent les cours de la Pharmacie centrale, et ils y ont trouvé réunis les Etudians inscrits pour prendre part aux épreuves, et un grand nombre d'Élèves en médecine, chirurgie et pharmacie.

Les Membres du Jury ayant pris place au Bu-

reau, M. le Président annonce que le Concours est ouvert.

Le Secrétaire général donne lecture :

1°. Des divers articles du réglement sur le service de santé, en ce qui concerne les Concours annuels des Élèves dans les différentes Facultés ;

2°. D'un arrêté du 18 septembre 1833, portant suspension, pendant trois ans, de l'exécution des articles 54 et 56 du réglement de 1830 ; et rapport de l'art. 55 du même réglement ; le tout relatif à l'âge exigé pour l'admission des candidats au Concours des Élèves en pharmacie ;

3°. De la délibération du 21 janvier 1835, qui a fixé l'ouverture du Concours dont le présent procès-verbal rendra compte ;

4°. De l'arrêté du 4 février suivant, qui désigne les Membres du Jury ;

5°. De la décision du 18 du même mois, qui admet soixante-dix-neuf Élèves en pharmacie à prendre part au Concours ; ces Élèves réunissant les conditions que prescrivent les réglemens.

Le Secrétaire général donne ensuite lecture du programme des travaux du Concours, arrêté dans une séance préparatoire, tenue au chef-lieu de l'Administration, le samedi 21 février ; ledit programme ainsi conçu :

« La séance d'ouverture, fixée par le Conseil

général des hospices au lundi 23 février 1835, sera consacrée aux épreuves écrites.

» Les questions que le sort amenera traiteront :

» De Chimie ;
» De Pharmacie ;
» D'Histoire naturelle.

» Les tables préparées pour les candidats seront divisées par des numéros. Chaque Élève sera placé à tel ou tel numéro par la voie du sort.

» Le temps donné pour les compositions commencera à courir après la dictée des questions posées par le Jury.

» M. Soubeiran, l'un des Juges du Concours, est désigné par ses collègues pour surveiller les travaux des compositions écrites.

» Les cahiers des Élèves seront recueillis par le Secrétaire général : il les numérotera et placera sous cachet, en présence du Membre du Jury qui aura présidé aux travaux, à l'expiration du temps accordé aux concurrens.

» La lecture des compositions sera faite publiquement par leurs auteurs, sous la surveillance de l'un des Élèves ou de l'un des Juges, suivant que le Jury le trouvera convenable. Cette

lecture aura lieu quand les épreuves orales et pratiques seront terminées.

» Les épreuves orales commenceront le mardi 24 février, à deux heures précises de l'après-midi, et se continueront tous les jours de la semaine, à la même heure, à l'exclusion des mercredis et dimanches.

» Par exception, il n'y aura pas de séance le jeudi 26 du courant.

» Dix Élèves, dont les noms seront amenés par le sort, passeront par séance.

» Il y aura huit minutes de réflexion et huit minutes de dissertation publique pour chacun.

» D'autres épreuves viendront ensuite, pour la reconnaissance et l'indication des noms des plantes et substances, à la première vue, comme pour décrire un ou plusieurs des sujets que le Jury aura fait déposer sur le Bureau.

» Quatre minutes seront accordées à chaque Élève pour ces sortes d'épreuves.

» Il y aura aussi des exercices pratiques de préparations et manipulations.

» Lorsque ces dernières épreuves auront été fixées, les concurrens seront divisés en séries, par la voie du sort, pour leur répartition dans les laboratoires. »

Après ces communications, le Secrétaire général procède à l'appel nominal des soixante-dix-neuf Elèves admis.

Huit ne sont pas présens : ce sont MM. Dalmas, Fontaine, Gollier, Hamelin, Masson, Moutilliet, Sevin et Laroche.

Les soixante-onze autres répondent à l'appel; ce sont MM.

Astaix.
Bailly.
Barbey.
Barre.
Besse.
Blancard.
Boidoux.
Boissière.
Bonnal.
Bonnefoux.
Bouyssou.
Bouché.
Buisson.
Champeau.
Chatin.
Chénier.
Damond.
Delacour.
Desestres.
Dunoyer.
Dupont.
Fauconnet.
Fermont.
Filhol.
Fleury.
Forest.
Fouquier.
Gravel.
Hérouard.
Hupier.
Jacquet.
Jarrin.
Laugé.
Legendre.
Lenoir.
Lépine.

Léré.
Lesage.
Leudet.
Lille.
Macario.
Martin.
Mercier.
Miramont.
Mousnier.
Müller.
Noirot.
Pégotogier.
Peyre.
Picard.
Piel.
Planecassagne.
Pophillat.
Possoz.
Potier.
Recours.
Revel.
Sabarthier-Lapersonne.
Salles.
Séjournan.
Simonin.
Songère.
Ternynck.
Thébault (René-Mchel).
Thévenot (Ch.-Honoré).
Thévenot (N.-Agapite).
Thibault (Pre-Félicien).
Trablit.
Triboul.
Véron.
Viger.

Immédiatement après cet appel, le sort indique M. Thévenot (Charles), pour amener les numéros qui détermineront les questions à résoudre, par écrit, pendant la séance.

Trois séries de numéros sont préparées.

La première mise dans l'urne est destinée à la question de Chimie.

Le n° 3 sort de l'urne.

La question correspondante est ainsi conçue :

« *L'iode ; ses caractères, son extraction.* »

La seconde, applicable à la question de Pharmacie, donne le n° 1.

La question n° 1 porte :

« *Préparations dont le camphre est la base.* »

La dernière série jetée dans l'urne doit amener la question d'Histoire naturelle.

Le n° 3 sort.

La question portant ce n° s'exprime ainsi :

« *Histoire naturelle des médicamens fournis*
» *à la Médecine par la famille des jasminées.* »

« *Histoire de la manne.* »

Ces opérations terminées, M. le Président du Concours invite les personnes étrangères aux travaux qui vont s'ouvrir à se retirer.

Le Membre de la Commission administrative fait ensuite un contre-appel, en tirant les cartes au hasard ; et, au fur et à mesure, les Elèves appelés vont se placer aux numéros des tables que détermine leur rang de sortie.

La distribution de cahiers en blanc se fait quand chacun est à la place que le sort lui a donnée.

Les huit Élèves absens, précédemment dési-

gnés, ne pouvant pas concourir à l'épreuve que vont subir leurs compétiteurs, sont mis hors Concours.

Après la dictée générale des questions, le Secrétaire du Conseil constate qu'il est une heure un quart, et il annonce qu'il se présentera à cinq heures un quart pour clore la séance.

M. Soubeiran commence son inspection générale des travaux des Elèves.

A l'heure convenue (cinq heures un quart), les compositions ont été recueillies par le Secrétaire général et le délégué du Jury. Elles étaient au nombre de soixante-quatre. Sept Élèves s'étaient retirés, sans laisser de composition, avant la fin de la séance. Vérification faite, il a été reconnu que ces Elèves étaient MM. Bouché, Dupont, Fauconnet, Legendre, Lesage, Müller et Simonin. Leurs cartes ont été retirées de l'urne ; ils n'auront pas à concourir pour les autres épreuves.

Les soixante-quatre compositions ont été réunies dans un carton fermé de deux cachets ; elles y demeureront jusqu'au moment des lectures publiques.

La bande de papier, fixée par les cachets, a été annotée et signée par le Secrétaire général et le Chef de la Pharmacie centrale.

Séance du mardi 24 février.

Elle est ouverte à deux heures et demie.

Le Secrétaire général tire de l'urne les noms des Élèves qui passeront aujourd'hui l'épreuve. Le sort amène ceux de

MM.

Potier.	Astaix.
Fermont.	Laugé.
Barre.	Peyre.
Viger.	Recours.
Salles.	Pégotogier.

Les neuf derniers se retirent dans une salle particulière. Le premier prend, au hasard, le numéro de la question ; c'est le n° 4.

La question numérotée 4 porte :

« *Qu'est-ce qu'un sirop ?* »

« *Règles générales à suivre dans les préparations.* »

Huit minutes sont accordées pour réfléchir, et huit minutes pour disserter sur la question.

M. Potier, le premier appelé, s'intimide, et déclare ne pas pouvoir subir l'épreuve. Le Jury l'encourage inutilement.

Les neuf autres compétiteurs parlent successivement sur la question, pendant l'intervalle de temps voulu.

Avant de lever la séance, le Président annonce que le Jury ne se réunira pas avant vendredi prochain, à deux heures.

Séance du vendredi 27 février.

A l'ouverture de la séance, dix noms d'Elèves sont amenés par la voie du sort.

Ce sont ceux de MM.

Besse.	Chénier.
Ternynck.	Hérouard.
Martin.	Picard.
Thébault.	Bonnal.
Thibault.	Mercier.

Ces divers Élèves parlent tous successivement pendant huit minutes, après huit minutes de réflexion sur la question dont le numéro a été amené par M. Besse, et qui est ainsi conçue :

Question n° 1.

« *Des pommades en général.*
» *Citer pour exemples :*
» *La pommade citrine,*
» *La pommade au garou.* »

Le Jury s'ajourne au lendemain, à l'heure ordinaire, pour la suite des épreuves.

Séance du samedi 28 février.

Le Président annonce, lorsque le Jury a pris place au Bureau, que onze Élèves seront appelés aujourd'hui à subir l'épreuve orale.

Le hasard amène ensuite les noms ci-après :

MM.

Leudet.
Damond.
Triboul.
Champeau.
Lenoir.
Désestres.
Thévenot (Charles).
Bonnefoux.
Lille.
Barbey.
Fouquier.

M. Leudet, quand les dix autres compétiteurs sont retirés, prend un numéro dans l'urne ; c'est le n° 2.

La question correspondante porte :

« *Les vins médicamenteux en général.* »
« *Le vin antiscorbutique en particulier.* »

Chacun des onze candidats, après huit minutes de réflexion, parle pendant plus ou moins de temps : cinq dissertent pendant huit minutes

chacun ; les six autres n'emploient que sept, six, quatre et trois minutes et demie.

La quatrième épreuve orale est fixée au surlendemain.

Séance du lundi 2 mars.

Les Élèves admis à passer aujourd'hui l'épreuve sont

MM.

Sabarthier-Lapersonne.	Thévenot (Nicolas).
Véron.	Delacour.
Séjournan.	Revel.
Planecassagne.	Bailly.
Possoz.	Miramont.
Buisson.	

MM. Trablit et Gravel, que le sort a intermédiairement appelés, n'étaient pas présens et n'avaient donné aucun avis de leur absence ; ils sont jugés par le Jury comme renonçant au Concours.

M. Sabarthier-Lapersonne, quand ses compétiteurs sont retirés de la salle publique, prend un numéro dans l'urne ; c'est le n° 1.

La question numérotée 1 est ainsi conçue :

« *De la préparation des eaux distillées.*

» *De l'eau distillée de laurier-cerise en particulier.* »

Tous les candidats dissertent successivement sur la question.

Le Président annonce que le Jury ne se réunira pas avant jeudi, à deux heures.

Séance du jeudi 5 mars.

MM. les Élèves

Macario,	Fleury,
Noirot,	Léré,
Pophillat,	Boidoux,
Chatin,	Boissière,
Jacquet,	Hupier,

sont désignés par le sort pour subir la cinquième épreuve orale.

M. Songère, ayant manqué à l'appel, est mis hors concours.

Sur les dix candidats présens et précédemment désignés, neuf sont conduits dans une salle particulière. Le premier, M. Macario, amène le numéro de la question ; c'est le n° 5.

La question correspondante porte :

« *Des tablettes en général.*

» *Donner la manière de préparer les tablettes :*

» *Alcalines de Darcet,*

» *Balsamiques de Tolu,*
» *D'ipécacuanha,*
» *De soufre.* »

Tous les compétiteurs parlent ensuite sur la question pendant huit minutes, après huit minutes de réflexion.

Séance du vendredi 6 mars.

Le Président annonce que les dernières épreuves orales, sur questions données, vont avoir lieu ; et il amène, dans l'ordre suivant, les noms des neuf Élèves à entendre aujourd'hui. Ce sont

MM.

Piel.
Filhol.
Blancard.
Mousnier.
Lépine.
Forest.
Dunoyer.
Bouyssou.
Jarrin.

La question n° 4 est amenée par M. Piel ; elle est ainsi conçue :

« *Qu'entend-on par tisane?*
» *Préparer celles de :*
» *Ratanhia,*
» *Aunée,*
» *Kina,*

» *Lichen.*

» *Motiver le choix du mode employé pour chacune d'elles.* »

Les neuf candidats ont successivement subi l'épreuve, dans les délais accordés à chacun par le programme du Concours.

Le Secrétaire général rappelle que demain, samedi, commenceront, à deux heures, les reconnaissances de plantes et substances.

Séance du samedi 7 mars.

A l'ouverture de la séance, le Président annonce que trois cartes d'Élèves viennent d'être retirées, parce qu'ils ont régulièrement justifié qu'ils ne pouvaient pas assister aux épreuves d'aujourd'hui. Deux sont malades et retenus au lit (MM. Barbey et Mercier); le troisième, M. Barre, est de garde à la Maison royale de Santé, pour son collègue, M. Delacroix, qui est en congé. Les cartes rentreront dans l'urne quand les candidats absens pourront prendre part aux travaux.

Le Président ajoute que les reconnaissances de plantes et substances vont commencer, et l'un des Membres du Jury explique de quelle manière les épreuves seront faites. Les Élèves,

dans les quatre minutes qu'ils auront à parler, devront désigner les objets à reconnaître de leurs noms ordinaires et de leurs noms scientifiques, en même temps qu'ils nommeront les familles auxquelles ces objets appartiendront. Il n'y aura pas de description spéciale pour des plantes ou snbstances.

Vingt noms sont retirés de l'urne. Ce sont ceux de

MM.

Damond.	Mousnier.
Chénier.	Bonnefoux.
Fleury.	Possoz.
Ternynck.	Miramont.
Bonnal.	Boidoux.
Noirot.	Martin.
Triboul.	Thébault.
Champeau.	Hupier.
Besse.	Lépine.
Lenoir.	Blancard.

Tous sont conduits dans une salle particulière.

Après leur départ, les plantes et substances, à nommer aujourd'hui, sont apportées, déposées sur le Bureau et classées avec ordre.

Les différens compétiteurs sont ensuite suc-

cessivement appelés, en commençant par l'Élève Damond, et chacun parle, pendant quatre minutes, sur les produits qui font l'objet de l'épreuve.

Séance du lundi 9 mars.

Avant d'entrer en séance, le Jury apprend que M. Soubeiran, l'un des Juges du Concours, et Mme son épouse, ont failli être asphyxiés, pendant la nuit, par des vapeurs de charbon; que M. Soubeiran est au lit, qu'il vient d'être saigné, et qu'il lui est impossible d'assister aux épreuves de ce jour.

Le Jury, ne voulant pas se priver des lumières d'un collègue aussi éclairé, ajourne à jeudi, deux heures, la suite des travaux du Concours.

Les Membres montent ensuite dans la salle où les Élèves sont réunis, et le Secrétaire général de l'Administration annonce publiquement le motif de la détermination prise par le Jury. Les Elèves y applaudissent.

Séance du jeudi 12 mars.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Avant le tirage des noms des Elèves qui subiront aujourd'hui la deuxième épreuve de la re-

connaissance des plantes et substances, le Président annonce que le Jury, dans l'intérêt de plusieurs Elèves gravement malades, a décidé que la troisième de ces épreuves serait ajournée après les lectures des compositions écrites; que les lectures commenceront demain vendredi, à sept heures et demie précises du soir, dans l'une des salles du chef-lieu de l'Administration, ce délai pouvant permettre aux absens de se rétablir et de prendre part aux derniers travaux du Concours.

Les noms amenés ensuite par la voie du sort sont ceux des Elèves

Jarrin.	Salles.
Chatin.	Macario.
Léré.	Véron.
Leudet.	Barre.
Recours.	Hérouard.
Potier.	Séjournan.
Bouyssou.	Desestres.
Sabarthier-Lapersonne.	Fermond.
Peyre.	Laugé.
Piel.	Filhol.

Ceux de MM. Fouquier et Buisson ont aussi été appelés; mais leur absence amenera leur

mise hors concours, s'ils ne justifient pas régulièrement d'excuses légitimes.

Après le réappel des présens, ils sont conduits dans une salle voisine, et passent successivement ensuite l'épreuve. Chacun a quatre minutes pour parler sur les plantes et substances placées sous ses yeux.

Séance du vendredi 13 mars.

Les lectures des compositions écrites ont commencé.

Les Élèves entendus ont été MM. Besse, Salles, Picard, Thévenot (Charles), Hérouard, Miramont, Revel et Bonnard.

Le sort les a appelés à lire.

Demain seront entendus MM. Martin, Chénier, Laugé, Véron, Recours, Boissière, Filhol et Viger.

Séance du samedi 14 mars.

Les lectures ont continué : elles ont été faites par les Élèves désignés la veille.

Ceux appelés pour la séance de lundi au soir sont MM. Bonnefoux, Astaix, Thibault, Triboul, Damond, Blancard, Peyre et Barre.

MM. Planecassagne et Potier, aussi désignés pour la prochaine lecture, étaient absens.

M. Lille annonce, par lettre, qu'il se retire du Concours.

Séance du lundi 16 *mars.*

Les Élèves dont les noms avaient été amenés par la voie du sort, le samedi 14, ont lu leurs compositions.

Ceux désignés pour les lectures de demain, mardi, sont MM. Champeaux, Chatin, Mousnier, Leudet, Bouyssou, Jarrin, Macario, Pegotogier.

Séance du mardi 17 *mars.*

A l'ouverture de la séance, le sort décide que MM. Piel, Fleury, Lépine, Fermond, Séjournan, Possoz, Sabarthier et Boidoux, liront demain leurs compositions.

Le Jury entend ensuite la lecture de celles des Elèves désignés hier pour subir l'épreuve.

Séance du mercredi 18 *mars.*

Les lectures prévues la veille ont été faites.

Celles qui auront lieu demain concerneront les Élèves Jacquet, Dunoyer, Thévenot (Nicolas), Lenoir, Léré, Ternynck, Delacour, Bailly.

Séance du jeudi 19 mars.

Le Président annonce que M. Barbey, Elève, malade depuis plusieurs jours, réclame la faveur de faire lire sa composition par l'un de ses collègues, et que le Jury y consent. Les compétiteurs de M. Barbey, consultés, n'y apportent non plus aucun obstacle.

La lecture de cette composition est fixée à demain, ainsi que celle des compositions de MM. Pophillat, Desestres, Hupier, Planecassagne, qui a légitimé son absence du 14, Thébault, René, Mercier, Forest et Noirot, ces trois derniers également malades depuis le 9 mars.

Les épreuves des lectures seront terminées ensuite.

La séance de ce jour a été employée à entendre les Élèves désignés par le sort la veille.

M. Potier a fait annoncer qu'il se retirait du Concours.

Séance du vendredi 20 mars.

La lecture des dernières compositions a été entendue. MM. Barbey, Forest et Noirot ont été suppléés par des collègues; les autres compositions ont été lues par leurs auteurs.

Demain séance à midi, à la Pharmacie centrale, pour les dernières épreuves de reconnaissance des plantes et substances.

Séance du samedi 21 *mars.*

Sur les dix-huit Élèves qui devaient subir l'épreuve des reconnaissances, dix-sept ont répondu; ce sont MM. Barbey, Forest, Mercier, Bailly, Astaix, Viger, Jacquet, Revel, Boissière, Dunoyer, Pégotogier, Delacour, Thévenot (Nicolas), Thévenot (Charles), Thibault, Pophillat et Planecassagne.

M. Picard était absent; il est mis hors concours.

Les reconnaissances de plantes et substances ont été successivement faites par les dix-sept candidats présens. Chacun d'eux a employé quatre minutes à cette épreuve.

Lundi, à midi, commenceront, à la Pharmacie centrale, les manipulations et épreuves pratiques que le Jury aura déterminées.

Séance du lundi 23 *mars.*

Les noms de trente Élèves sont amenés, par la voie du sort, pour subir les épreuves pratiques.

Deux tables, des mortiers, substances et agrès

nécessaires aux opérations de deux Elèves devant travailler simultanément, sans pouvoir se communiquer, sont préparés dans la salle publique. Il est annoncé que les Étudians qui manipulent au même moment auront six minutes pour exécuter la préparation qui a été arrêtée par le Jury.

Les trente compétiteurs sont conduits dans une salle particulière. En leur absence, les derniers apprêts commandés par la nature de la prescription sont faits, et le Président donne lecture de la leçon de ce jour.

Elle est rédigée ainsi qu'il suit :

« *Émulsion composée.*

» Camphre	18 grains.
» Gomme-adragant	6 grains.
» Huile d'amandes douces . . .	2 gros.
» Eau commune	8 onces.

Après cette communication, deux Élèves sont introduits. La prescription est mise sous les yeux de chacun d'eux : ils se mettent au travail.

Et, ainsi de suite, tous les concurrens subissent l'épreuve dans le temps assigné par le Jury.

Après la séance, le Jury apprécie la valeur de chacune des préparations.

Séance du mardi 24 *mars* 1835.

A l'ouverture de la séance, l'appel des vingt-six Elèves qui devront subir, aujourd'hui, l'épreuve pratique, est fait. Il n'y en a que vingt-quatre de présens.

Ils sont conduits dans une salle particulière, après leur avoir annoncé que chaque concurrent aurait six minutes pour exécuter la préparation qui serait indiquée par le Jury; ils sont également prévenus que, pour hâter l'achèvement des travaux, trois Élèves manipuleront cumulativement, sans pouvoir se communiquer.

Après le départ des compétiteurs, les dernières dispositions devant faciliter l'épreuve sont terminées, et la prescription qui va diriger les travaux est communiquée au public.

Elle est ainsi conçue :

« *Émulsion purgative.*

» Lait de vache. . . . . 4 onces.
» Scammonée. . . . . 10 grains.

Les divers candidats, dans le délai précédemment accordé, remplissent la tâche imposée.

Le Président annonce ensuite que, les épreuves du Concours étant terminées, le Jury va s'occu-

per immédiatement de désigner les Élèves qui ont obtenu le plus de succès, pour leur nomination être soumise à l'approbation du Conseil général des Hospices.

La séance est levée.

Les Membres du Jury se réunissent ensuite dans un cabinet de la Pharmacie centrale ; ils commencent par reconnaître et donner une valeur à chacune des préparations qui ont fait l'objet des épreuves d'aujourd'hui.

Ils revoient, après, les notes et observations qu'ils ont tenues pendant le cours des épreuves, ainsi que les feuilles de classement arrêtées par eux à la fin de chacune des séances; et ils déclarent, à l'unanimité, être en mesure de désigner définitivement les Élèves qui devront occuper, à dater du 1er avril prochain, les places vacantes ou à vaquer, dans les Pharmacies des Hospices et Hôpitaux, pendant les neuf derniers mois de 1835 et les trois premiers de 1836.

Le Secrétaire général annonce qu'il y a, cette année, à nommer à vingt-quatre places.

Après cette déclaration, le Jury entre en délibération, et il procède au classement des candidats, en prenant, pour point de départ, le degré de connaissances développées par les

Élèves dans les différentes épreuves du Concours.

La désignation des vingt-quatre Élèves a été faite, dans cette séance du 24 du mois de mars, par les Membres du Jury, et la liste en a été signée par eux, pour être présentée au Conseil général.

PROCÈS-VERBAL

Des Séances tenues par le Jury chargé de l'examen des Élèves en Pharmacie des Hôpitaux et Hospices, qui se présentent pour obtenir les récompenses promises par l'art. 87 du Réglement du 9 décembre 1829, sur le service de santé, approuvé par le Ministre de l'intérieur, le 13 juillet 1830.

L'an mil huit cent trente-cinq, le lundi 2 mars, à midi, se sont réunis, dans l'une des salles de la Pharmacie centrale, quai de la Tournelle, M. Orfila, Membre du Conseil général des Hospices, ayant la haute surveillance du Service de santé; M. Valdruche, Membre de la Commission administrative; M. Thunot, Secrétaire général de l'Administration; M. Mialhe, Pharmacien à l'Hôpital Saint-Antoine; M. Grancher, Pharmacien à l'Hospice de la Vieillesse (Femmes); M. Tassart, Chef des magasins à la Pharmacie centrale; et M. Foy, Pharmacien de l'Hôpital de l'Oursine. Les trois premiers Pharmaciens désignés par le sort, et nommés Membres du

Jury chargé de l'examen des Élèves en Pharmacie qui se présentent, cette année, pour obtenir les récompenses promises par les réglemens à ceux qui concourent pour les prix; et, le dernier, désigné, par la même voie, comme Membre suppléant du même Jury.

Les Membres du Jury avaient décidé, dans une séance préparatoire, tenue au chef-lieu de l'Administration, le samedi 28 février :

« Que les Élèves inscrits pour le Concours dont il s'agit auraient à subir les épreuves suivantes :

» 1°. Une composition écrite sur des questions de *Chimie* et de *Pharmacie;*

» 2°. Une seconde composition écrite sur des questions de *Botanique* et d'*Histoire naturelle;*

» 3°. Une épreuve orale sur une question de *Pharmacie ;*

» 4°. Une épreuve orale sur une question de *Chimie ;*

» 5°. Une séance pour *les reconnaissances des plantes et substances ;* séance pendant laquelle les compositeurs auraient, en outre, *à décrire, avec détails, l'une des plantes et l'une des substances ;*

» Que cinq heures seraient accordées aux concurrens pour chacune des compositions écrites, qui se feraient à huis clos ;

» Que quinze minutes de réflexion et quinze minutes de dissertation seraient accordées pour les épreuves verbales; qu'elles seraient publiques; qu'il en serait de même des autres travaux du Concours;

» Que les reconnaissances et descriptions des plantes et substances se feraient, pour chacun des candidats, en vingt minutes;

» Que les lectures des compositions seraient faites par leurs auteurs, après les autres épreuves;

» Que la première question à résoudre, par écrit, serait donnée le jour de l'ouverture du Concours;

» Que la deuxième serait posée le jeudi 5 mars, à midi;

» Qu'il y aurait, ensuite, séances les mardi, jeudi et samedi, et que l'heure d'ouverture de chacune d'elles était fixée à midi et demi. »

Après cette communication, faite par le Secrétaire général, il est donné lecture des arrêtés du Conseil, qui ont ordonné l'ouverture du Concours, nommé les Membres du Jury, et admis comme candidats MM. Accault et Jozan. Ces actes portent les dates des 4, 11, 18 et 25 février 1835.

Le Président tire ensuite, au sort, le nom de l'Élève qui amenera le numéro de la question,

ou des questions, à résoudre aujourd'hui par écrit. Celui de M. Jozan sort de l'urne.

Cet Élève prend d'abord, au hasard, le numéro devant correspondre à la question de Chimie; c'est le n° 4.

La question numérotée 4 porte :

« *Faire l'histoire de l'ammoniaque et de ses composés salins.* »

Il amène ensuite, par la voie du sort, le numéro de la question de Pharmacie; c'est le n° 2.

La question portant ce n° est ainsi conçue :

« *Décrire les préparations pharmaceutiques dont l'opium est la base, sans parler en particulier des alcalis végétaux.* »

Ces questions sont dictées aux concurrens; des cahiers leur sont distribués; ils sont ensuite placés dans une pièce isolée et se mettent au travail.

Il est midi trois quarts.

A six heures moins un quart, le Secrétaire général et l'un des Membres du Jury se font remettre les deux compositions. Elles sont immédiatement placées sous cachet.

Séance du jeudi 5 mars.

Elle doit être consacrée à la seconde épreuve écrite.

M. Accault est désigné par le sort pour amener les nos des questions.

Le 1er est le 4; il s'applique à une question d'histoire naturelle.

La question correspondante porte :

« *De l'abeille et de ses produits.* »

Le 2e est le 3; il concerne une question de botanique.

La question numérotée 3 est ainsi conçue :

« *Donner les caractères généraux de la famille*
» *des papavéracées, et faire connaître les carac-*
» *tères différentiels qui éloignent cette famille*
» *des famariacées, renonculacées et crucifères.* »

Ces questions sont dictées aux deux concurrens, après la délivrance de cahiers en blanc; ils entrent en composition à midi et demi.

A cinq heures et demie, les compositions sont recueillies par le Secrétaire général et mises sous cachet.

Séance du samedi 7 mars.

A l'ouverture de la séance, le sort décide lequel des deux compétiteurs amenera le numéro de la question à résoudre, et parlera le premier.

C'est M. Accault; il tire de l'urne le n° 3.

La question de Pharmacie correspondante à ce numéro porte :

« *Indiquer les différentes cuites du sucre, et préparer le sirop de pavots blancs.* »

Chacun des candidats, après quinze minutes de réflexion, emploie quinze minutes à disserter sur la question.

La séance est levée à une heure et demie.

Séance du mardi 10 *mars.*

Les deux candidats sont appelés dans l'ordre suivant :

MM. Jozan et Accault.

Le premier amène, par la voie du sort, le n° 3.

La question numérotée 3 est ainsi conçue :

« *De la fermentation alcoolique.* »

Ce candidat réfléchit pendant quinze minutes sur la question, et la traite verbalement, ensuite, pendant quinze minutes.

Quant à son compétiteur, M. Accault, il n'a pas répondu et s'est retiré du Concours.

Séance du jeudi 12 *mars.*

Elle a été employée par le seul candidat res-

tant, M. Jozan, à reconnaître un certain nombre de plantes et substances, et à décrire avec détail :

« *Substance : — Jalap.*

» *Plante : — Famille des berraginées.* »

Vingt minutes ont été accordées pour cette épreuve.

Séance du samedi 14 *mars.*

Le Jury, après avoir entendu les lectures des compositions de M. Jozan, l'une, sur des questions de Chimie et de Pharmacie, l'autre, sur des questions d'Histoire naturelle et de Botanique, a annoncé, par l'organe de son Président, que les épreuves du présent Concours étaient closes, et qu'il allait procéder, en séance particulière, au jugement des travaux qui en ont fait l'objet.

Rassemblés, à huis clos, dans une autre salle de la Pharmacie centrale, les Membres du Jury entrent en délibération.

Ils expriment le regret de ce que des points de comparaison leur manquent, depuis le 10 mars, jour où M. Accault s'est retiré du Concours; mais, en rapprochant les épreuves auxquelles ont pris part cet Élève et son compétiteur, ils

reconnaissent, à l'unanimité, que M. Jozan a obtenu de la supériorité sur l'autre candidat, et demeurent convaincus que cette position se serait maintenue, si les deux concurrens eussent cumulativement participé aux travaux du Concours.

Le Jury, en applaudissant, d'ailleurs, aux épreuves que M. Jozan a subies, comprend que cet Élève, qui s'est déjà distingué dans de précédens Concours, ne saurait, parce qu'il est demeuré seul maître du terrain, en devenir victime; et, attendu que ses travaux méritent récompense, il est d'avis de proposer au Conseil général des Hospices d'accorder :

A M. Jozan (George-Adolphe), Élève en Pharmacie à l'hôpital Saint-Louis, la médaille d'argent que détermine l'art. 88 du réglement de 1830, et la faveur de rester deux années de plus dans les hôpitaux, quand le temps fixé par le même réglement pour la durée du séjour des Élèves sera expiré pour M. Jozan.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus.

Signé Orfila, Mialhe, Granger, Tassart, Foy, Valdruche et Thunot.

NOMINATION

DES ÉLÈVES EN PHARMACIE

ET

DISTRIBUTION DES PRIX.

Séance du jeudi 26 *mars* 1835.

Le jeudi, vingt-six mars mil huit cent trente-cinq, à onze heures du matin, en exécution de la délibération du Conseil général, qui a fixé audit jour la séance dans laquelle seront rendus publics les résultats du Concours pour la nomination des Élèves en Pharmacie des Hôpitaux, par suite du Concours ouvert le 23 février 1835, et dans laquelle doivent être distribués les prix décernés aux Élèves en Pharmacie qui ont subi, pour 1834, les examens, conformément aux dispositions du Réglement sur le service de santé des Hôpitaux, M. Orfila, Doyen de la Faculté de Médecine, Membre du Conseil général des Hos-

pices, s'est rendu dans une des salles de l'Administration des Hospices, où étaient réunis

MM.

Desportes, Valdruche, Membres de la Commission administrative,

M. Thunot, Secrétaire général de l'Administration des Hospices;

MM.

Prat, Pharmacien à l'hôpital Saint-Louis,

Quevenne, Pharmacien à l'hôpital des Vénériens,

Soubeiran, Pharmacien en chef des Hôpitaux,

Duval, Pharmacien honoraire des Hôpitaux,

Membres ou suppléans du Jury du Concours de 1835;

MM.

Mialhe, Pharmacien à l'hôpital Saint-Antoine,

Tassart, Pharmacien, Chef des Magasins de la Pharmacie centrale,

Foy, Pharmacien à l'hôpital de l'Oursine,

Membres ou suppléans du Jury chargé des examens à faire subir pour 1834.

M. le Président, et toutes les personnes ci-dessus désignées, sont entrés dans l'amphithéâtre

où étaient réunis des Élèves et Étudians en Médecine et en Pharmacie.

M. le Président a déclaré que la séance était ouverte, et de suite il a donné la parole à M. Quevenne, l'un des Membres du Jury du Concours.

« Messieurs,

» A peine sorti de vos rangs, pour siéger parmi vos Juges, ce n'est pas sans émotion que je me suis chargé de vous exprimer, en public, l'opinion du Jury sur les épreuves du concours qui vient d'avoir lieu. J'aurais voulu qu'une voix plus éloquente s'acquittât de cette tâche, beaucoup au dessus de mes forces ; mais il est d'usage que cet honneur soit réservé au membre le plus jeune : je me suis donc résigné.

» Lorsque je vous aurai rendu un compte fidèle des intentions qui ont dirigé le Jury, pendant l'accomplissement de la tâche délicate que le sort lui a dévolue, j'adresserai, en son nom, aux uns, des félicitations, aux autres des encouragemens : j'y joindrai les conseils affectueux d'un condisciple.

» Quand les Membres du Jury se réunirent pour la séance préparatoire, leur premier but fut de rechercher les moyens les plus propres à mettre en évidence les connaissances diverses des nom-

breux concurrens qui se présentaient; le second fut de choisir un mode de classement qui lui permît de placer chacun au rang qu'il aurait mérité.

» En donnant à chaque concurrent un nombre de points proportionné à la valeur de chacune de ses épreuves, on devait arriver au résultat désiré; car on pouvait, par ce moyen, saisir jusqu'aux plus petites nuances qui existeraient entre eux. Le Jury a aussi pensé que cette valeur devait être fixée, séance tenante; il a voulu ainsi jeter les bases de son classement sous l'influence des impressions probantes, mais fugitives, du moment. A l'aide de ces moyens, il était difficile qu'un grand nombre de compétiteurs vinssent se placer sur une seule ligne, et l'on prévenait les embarras d'un choix, toujours difficile, entre des concurrens d'un mérite à peu près égal. Après avoir examiné les différens modes d'épreuve que l'usage ou les réglemens ont consacrés dans les Concours précédens, le Jury a adopté la marche suivie l'année dernière. Vous savez, Messieurs, que la reconnaissance des substances fut séparée de la question orale de Pharmacie. Quatre minutes furent accordées pour nommer des substances et disserter sur l'une d'elles. Ce mode offre un grand avantage aux concurrens, en leur faisant éviter la transition brusque d'un

ordre d'idées à un autre tout différent. Une autre innovation a été ajoutée à la précédente. Sur l'observation de l'un des Membres du Jury, que, dans l'espace de quatre minutes et sans aucune réflexion, il était impossible de reconnaître des échantillons, et de faire une dissertation méthodique, quelque courte qu'elle fût, le Jury s'est déterminé à supprimer la dissertation d'histoire naturelle. En revanche, il a augmenté le nombre des substances à reconnaître, et donné à l'indication du nom scientifique et du classement, dans la méthode naturelle, de chacune d'elles, une valeur fort petite, il est vrai, mais réelle; car elle était représentée par des chiffres. Ces améliorations, je puis le dire, ont permis de classer les concurrens, dans chacune de ces épreuves, avec la plus grande facilité et une exactitude mathématique, puisque le travail du classement se réduisait à une simple addition.

» Après vous avoir fait connaître l'esprit de justice qui a dirigé le Jury, je vais poursuivre la tâche délicate que sa confiance m'a imposée, et vous faire part de quelques réflexions que lui ont suggérées les épreuves auxquelles vous avez été soumis.

» En embrassant, d'un coup-d'œil général, l'ensemble des concurrens qui sont restés jusqu'aux

dernières épreuves, et les jugeant uniquement d'après leurs actes probatoires, on reconnaît, dans le plus grand nombre, des connaissances profondes, qui attestent à la fois leur capacité et un travail soutenu. Il en est qui ont montré un grand luxe d'érudition, mais qui, tantôt par la citation de faits controuvés ou mal compris, tantôt par leur style diffus, ont laissé apercevoir qu'ils avaient lu plus qu'ils n'avaient réfléchi; d'autres, moins étendus, moins riches par la variété de leurs connaissances, mais toujours précis, toujours positifs, laissant plutôt une lacune qu'une faute, ont montré un esprit de méthode et de justesse qui doit être pour eux le garant d'autres succès à venir. Le Jury a toujours donné la préférence à ces derniers. — Je manquerais à mon devoir, Messieurs, si je ne signalais ici la satisfaction qu'il a éprouvée en voyant l'érudition dont beaucoup d'entre vous ont fait preuve dans la question orale d'histoire naturelle.

» Ceux qui ont suivi avec attention les épreuves du Concours ont pu remarquer, comme nous, que, contrairement à ce qui arrive souvent, les mêmes concurrens, qui se sont placés en première ligne dans une première épreuve, ont maintenu leur avantage dans les suivantes : bien peu de ceux qui avaient brillé dans une épreuve se sont

laissé battre dans une autre, ou *vice versâ*, et les nombres qui ont servi à établir le classement suivent une marche décroissant d'une manière progressive et peu sensible.

» La plupart ont montré, dans leurs épreuves orales, un sang-froid qui leur a permis de donner les développemens convenables à la question; on a vu que d'autres ont besoin d'apprendre à conserver leur présence d'esprit en public. C'est en se réunissant en conférences qu'ils apprendront le grand art des concours, celui de savoir traiter méthodiquement chaque sujet dans un temps donné.

» Nous avions, cette année, un nombre de places plus grand que de coutume; et, malgré cette heureuse circonstance, le Jury s'est vu, à regret, forcé d'éliminer beaucoup de sujets recommandables par leurs connaissances, et dont on doit concevoir les espérances les plus heureuses. Mais sa mission était, non de recevoir les capacités, mais bien de classer les concurrens dans un ordre qui répondît à la science relative que chacun avait montrée : il a la conscience d'avoir rempli cette tâche avec une scrupuleuse justice.

» Vous qui avez été dépassés par des rivaux plus instruits, ou seulement plus heureux, ne vous laissez pas décourager par cet échec. Un grand

nombre d'entre eux avait éprouvé le même sort l'année précédente. Continuez à travailler comme vous l'avez fait jusqu'ici; mûrissez bien les connaissances que vous possédez déjà; acquérez-en de nouvelles; et l'an prochain, forts de votre habitude du Concours, et surtout de votre science, vous serez du nombre des élus.

» Et vous, Messieurs, qui, plus heureux que vos condisciples, allez recevoir la récompense de votre travail, permettez-moi de vous manifester quelques unes des impressions que le temps de mon internat, à peine expiré, a laissées dans mon esprit. Vous allez jouir, dans les hôpitaux, de toute l'indépendance que puisse avoir un homme qui occupe un emploi dans la société. Le titre que vous allez obtenir, vous avez la satisfaction de ne le devoir qu'à vous-mêmes et à l'admirable institution des Concours, qui permet au mérite de se mettre en évidence, et lui épargne des supplications toujours humiliantes et indignes d'un homme éclairé. Mais ne vous endormez pas sur ce premier succès; gardez-vous de l'écueil dans lequel tombent, chaque année, un plus ou moins grand nombre d'internes, celui de croire qu'ils n'ont plus besoin de travailler. Ce repos, qui vous ferait perdre un temps précieux, vous serait plus fatal que la défaite elle-même; car celle-ci sti-

mule l'amour-propre et excite à une noble vengeance. L'admission à l'internat, ne vous y trompez pas, est un fait de la plus haute importance. Le reste de votre existence se ressentira de l'emploi plus ou moins bien entendu de votre temps dans les hôpitaux.

» Votre premier devoir, maintenant que vous êtes appelés à concourir au noble but de soulager les malheureux, doit être d'apporter, dans l'exercice de vos fonctions, cette exactitude religieuse qui forme une des premières qualités du Pharmacien. De cette manière, non seulement vous aurez atteint le but philanthropique de l'administration, mais vous vous serez acquis la reconnaissance des malades, sentiment d'autant plus touchant chez eux, que c'est la seule récompense qu'ils puissent vous offrir. Alors, Messieurs, vous aurez la conscience d'avoir fait ce que vous prescrivait l'humanité, et vous pourrez consacrer le reste de votre temps à l'étude. Profitez-en. Partout d'excellens cours vous sont ouverts; livrez-vous chacun à la science que vous affectionnez.

» Ne négligez pas, pendant votre séjour dans les hôpitaux, d'acquérir quelques connaissances anatomiques. Destinés à vous trouver sans cesse en rapport avec des malades, vous aurez souvent à

répondre à des questions d'anatomie. Celle-ci n'est-elle pas, d'ailleurs, indispensable pour vous livrer à l'étude de la Toxicologie, cette belle science, qui se rattache si directement à la Pharmacie, et dont la Médecine et la Justice empruntent également les lumières?

» L'Histoire naturelle et la Chimie devront surtout vous occuper. On reconnaît l'absolue nécessité de cette dernière science, en jetant un coup-d'œil sur la Thérapeutique de nos jours. En effet, nous voyons les nouvelles Pharmacopées se remplir de formules simples, ayant pour bases des principes actifs, isolés, dont les réactifs peuvent toujours constater la pureté, et que l'on peut doser d'une manière précise. Bientôt on ne dira plus que la Pharmacie est l'art de mêler les médicamens, mais bien plutôt celui d'isoler les principes médicamenteux; et dès lors, elle aura pris rang parmi les sciences exactes, elle constituera une branche de la Chimie.

» En partageant ainsi votre temps entre la philanthropie et la science, vous aurez concilié les intérêts du pauvre avec les vôtres; vous aurez jeté les bases de votre fortune à venir, et commencé à mériter la réputation d'hommes éclairés et vertueux, les deux plus beaux titres que puissent ambitionner des ames généreuses. »

Immédiatement après ce discours, le Secrétaire général a donné lecture de l'arrêté du Conseil général du 25 mars 1834; ledit arrêté ainsi conçu :

« Le Conseil général,

» Ouï le rapport du Secrétaire général, duquel il résulte que les places d'Élèves internes en Pharmacie, qui seront vacantes dans les Hôpitaux et Hospices, au 1er avril 1835, sont au nombre de vingt-quatre ;

» Vu les procès-verbaux des séances du Concours, qui a eu lieu le 23 février dernier et jours suivans, pour la nomination des Élèves en Pharmacie des Hôpitaux, en exécution de la délibération du Conseil du 21 janvier 1835;

» Vu la déclaration faite, le 24 mars, présent mois, par les Membres du Jury chargé de l'examen des Élèves admis, par le Conseil, au Concours;

» Sur la proposition de celui de ses Membres chargé de la surveillance supérieure du service de santé,

» Arrête :

» Art. 1er. Sont nommés aux places d'internes en Pharmacie, qui seront vacantes dans les Hô-

pitaux et Hospices le 1[er] avril prochain, les vingt-quatre Élèves dont les noms suivent, et qui sont inscrits dans l'ordre de leur succès dans le Concours d'après la déclaration du Jury, savoir :

MM.

1. Astaix (Jean-Baptiste).
2. Thévenot (Charles-Honoré).
3. Fermond (Charles).
4. Mercier (Pierre-André-Claude).
5. Bouyssou (Jean-Grégoire).
6. Desestres (Auguste-Adrien).
7. Jacquet (Hubert-Paul-Prosper).
8. Leudet (Pierre-Edmond).
9. Recours (Pierre-Charles).
10. Champeau (Isaac-François).
11. Véron (Antoine).
12. Barbey (Nicolas).
13. Hérouard (Amand).
14. Léré (Jean-Léon).
15. Chatin (Gaspard-Adolphe).
16. Filhol (Jean-Pierre-Édouard-Bernard).
17. Thévenot (Nicolas-Agapite).
18. Sabarthier-Lapersonne (J.-Jacq.-Denis).
19. Delacourt (Pierre-Albert).
20. Salles (Prosper-Aristide).
21. Thibault (Pierre-Félicien).

22. Blancard (Hippolyte).
23. Besse (Jean-Germain).
24. Thébault (René-Michel).

» Art. 2. Les vingt-quatre Élèves ci-dessus nommés formeront la deuxième classe des Élèves en Pharmacie, et seront soumis à l'exécution des dispositions des articles 2, 3 et 4 de l'arrêté du 18 mars 1835, n° 68,169, relatifs aux traitemens. »

M. Mialhe, au nom du Jury des Prix, a prononcé le discours suivant:

« Messieurs,

» L'institution des Concours est une création toute libérale, et des plus en rapport avec notre civilisation; c'est, sans contredit, la voie la plus directe et la plus sûre que l'on puisse employer pour arriver à récompenser justement le mérite. Empressons-nous donc de dire que, si l'expérience a paru prouver quelquefois le contraire, ce n'est point au Concours que l'on doit s'en prendre, mais bien à la faiblesse des Juges, assez malheureux pour ne pas saisir tout ce qu'il y a de sacré dans leur noble fonction.

» Une aussi belle institution ne pouvait qu'être adoptée, dès sa naissance, par le Conseil général

des Hôpitaux, toujours empressé de saisir tout ce qui peut contribuer aux améliorations. Il n'a pas tardé à s'apercevoir qu'en faisant usage d'un moyen qui assurait le succès des plus capables, il se donnait à lui-même la garantie que les pauvres malades seraient entourés des meilleures chances de salut : dans ses vues larges et philanthropiques, il a frayé un vaste chemin au mérite, en admettant indistinctement au Concours et nationaux et étrangers.

» C'est encore à ce mode électif que le Conseil général s'est adressé, lorsque, il y a cinq ans, il a voulu offrir aux Élèves un nouveau motif d'émulation, en créant pour eux un Concours de prix, destiné à récompenser leurs veilles studieuses.

» La première fois qu'un Jury s'assembla pour décerner ces récompenses, si dignes d'être enviées, il eut à regetter que, parmi les Élèves en Pharmacie des Hôpitaux, un seul eût répondu au désir du Conseil général.

» Le Jury de l'année suivante fut plus heureux; il eut à juger le mérite de quatre candidats. Depuis cette époque, le nombre, loin d'augmenter, comme il y avait tout lieu de l'espérer, a toujours été en décroissant.

» Quelle peut être la cause de ce fâcheux délais-

sement? Serait-ce manque d'application de votre part? Non, sans doute! Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont montré des dispositions trop heureuses pour que nous soyons un seul instant portés à croire qu'il en puisse être ainsi. Mais, d'où vient donc ce coupable abandon? Faut-il l'attribuer à la ligne de démarcation que le Conseil général semble avoir faite entre vous et les Élèves en Médecine, en n'accordant aux Élèves en Pharmacie qu'une médaille d'argent? Bien que nous soyons assez portés à croire que ce ne soit pas là la seule cause qui vous ait fait déserter les Concours, nous n'entreprendrons pas de vous le démontrer ici; nous vous dirons, au contraire, que les Membres du Jury ont trouvé cette disposition injuste : aussi ont-ils sollicité la Commission chargée de veiller à l'amélioration du service de santé, dans le but de faire changer cette fâcheuse disposition; et nous sommes assez heureux, Messieurs, de pouvoir vous annoncer que, grâce aux bonnes intentions du Membre du Conseil chargé de la direction du service de santé, et dont le nom rappelle tant d'heureuses améliorations, l'année ne s'écoulera pas sans que le Conseil général ait fait droit à notre commune réclamation.

» Après ce court aperçu, Messieurs, je vais vous

rendre compte des opérations qui ont eu lieu durant l'examen des deux seuls candidats qui se sont présentés au Concours.

» Le Jury, entièrement convaincu que l'un des moyens les plus certains qu'il pût employer pour arriver à bien juger le mérite réel des deux compétiteurs était de leur faire subir un grand nombre d'épreuves, a cru devoir, en conséquence, en porter le nombre à huit, dont quatre orales et quatre écrites. Ces épreuves ont eu pour objet la Pharmacie, la Chimie, la Botanique et l'Histoire naturelle médicale.

» Les deux premières séances ont été destinées à traiter des questions écrites. La première a été consacrée à la Chimie et à la Pharmacie, et la seconde à la Botanique et à la matière médicale. La troisième a été uniquement employée à développer, verbalement, une question de Pharmacie. — Immédiatement après cette épreuve, le Jury s'est assemblé pour décider le nombre de points à donner aux deux dissertations qu'il venait d'écouter, et, après un sévère examen, il a été établi que les deux candidats s'étaient suivis d'assez près pour que celui qui a été classé le premier ne l'ait emporté que d'un seul point sur son compétiteur, quoique, du reste, il parût évident que ce dernier était un peu sorti de la

question. — La quatrième séance a été destinée au traitement verbal d'une question de Chimie. L'Élève qui, l'avant-veille, avait obtenu un léger avantage, a été appelé par le sort à passer le premier. Au moment où il venait de terminer sa question, un incident fâcheux, et que nous voudrions pouvoir passer sous silence, s'est présenté: le candidat désigné pour parler en second nous a fait dire qu'il se retirait du Concours. M. le Secrétaire général a immédiatement pris acte de sa renonciation; et, en conséquence, il l'a déclaré exclu du Concours. — La cinquième épreuve a été consacrée au traitement d'une question de Botanique, et à une reconnaissance de drogues, avec dissertation verbale. — Enfin, la sixième et dernière séance a été entièrement employée à la lecture des copies de l'Élève qui avait continué les épreuves. — La lecture achevée, le Jury n'a plus eu qu'à voir s'il y avait lieu de couronner le candidat qui avait seul rempli toutes les conditions du programme; et, bien que privé de points de comparaison, le Jury, considérant que cet Élève avait fait preuve de beaucoup de savoir, et d'une érudition peu commune, tant dans ses réponses verbales que dans ses épreuves écrites, a décidé, à l'unanimité, qu'il serait signalé au Conseil général comme digne de recevoir la

médaille et les autres priviléges attachés au premier prix.

» Néanmoins, le Jury, tout en désignant ce candidat comme ayant bien mérité la récompense précitée, a vivement regretté que le second concurrent se fût retiré du Concours ; car, s'il est vrai de dire que les Jurés sont à peu près convaincus que le premier compétiteur aurait conservé, jusqu'à la fin, l'avantage qu'il s'était acquis d'abord, quelle qu'eût été la marche du Concours, ils ne sont pas moins persuadés que, si le second candidat eût persévéré jusqu'à la fin, il se serait rendu digne de recevoir, pour le moins, l'*accessit*.

» Je ne saurais trop, Messieurs, vous engager, en terminant, à ne point borner vos études à l'examen de quelques spécialités que le sort pourrait faire sortir de l'urne, mais à embrasser, autant que possible, toutes les parties de la science, laissant au moment même où vous aurez à traiter quelques questions le soin d'en coordonner les différens points. Vous y trouverez l'avantage qui se rattache à des études bien faites, et alors toutes les chances de succès vous seront données. Persuadez-vous bien qu'en apprenant des questions par cœur vous étouffez en vous tout germe d'originalité, sans laquelle

il est impossible de rien produire de parfait. Étudiez avec soin les règles générales et leurs exceptions, et vous ne tarderez point à vous convaincre, par vous-mêmes, de cette vérité, que l'esprit humain ne fait de solides progrès, dans les sciences physiques et naturelles, qu'en procédant par exclusions et généralités. »

M. Mialhe ayant terminé son discours, le Secrétaire général a lu l'arrêté suivant, pris par le Conseil des Hospices le 18 mars 1835.

« Le Conseil général,

» Vu l'article 85 du Réglement sur le service de santé des Hôpitaux et Hospices;

» Vu le procès-verbal constatant les opérations du Jury chargé, pour 1834, de l'examen des Élèves en Pharmacie qui se sont fait inscrire dans les établissemens auxquels ils sont respectivement attachés; duquel procès-verbal il résulte que, des deux candidats inscrits, un seul (M. Jozan) a subi toutes les épreuves du Concours, son compétiteur s'étant retiré dans l'une des dernières séances; qu'en comparant les épreuves auxquelles ont pris part les deux concurrens, le Jury a reconnu, à l'unanimité, la supériorité de M. Jozan sur son compétiteur, et

demeure convaincu qu'il aurait conservé sa position dans les épreuves qui restaient à subir;

» Considérant que M. Jozan a satisfait à toutes les conditions exigées par les Réglemens; que, s'il est demeuré seul concurrent dans les dernières épreuves des examens, cette position ne provenant pas de son fait, il ne serait pas juste de le priver de récompenses méritées;

» Considérant, enfin, que cet Élève s'est déjà distingué dans de précédens Concours;

» Après avoir entendu celui de ses Membres chargé de la haute surveillance du service de santé,

» Arrête :

» Art. 1er. Il est accordé, à titre de prix, à M. Jozan (George-Adolphe), Élève interne en Pharmacie de l'hôpital Saint-Louis, une médaille en argent.

» Conformément à l'art. 88 du Réglement sur le service de santé, M. Jozan est admis à exercer, pendant deux nouvelles années, à partir du 1er avril 1837, les fonctions d'Élève interne en Pharmacie dans les Hôpitaux, et il aura le choix des places à mesure des vacances.

» Art. 2. M. Jozan recevra, d'après les dispositions de l'art. 89 du Réglement, à l'expiration de

son service dans les Hôpitaux, un certificat constatant la distinction qu'il a obtenue. »

L'Élève désigné pour la médaille a reçu, des mains de M. Orfila, cette médaille sur laquelle, suivant l'usage, l'Administration a fait graver les nom et prénoms de l'Élève.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général de l'Administration,

Signé THUNOT.